

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT206 Ethique			
Code	ECCM2B06CPE	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

- Cette Unité d'Enseignement "Ethique" fait partie du cursus de formation du Bloc 2 des études de Bachelier en Comptabilité.
- Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.
- Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses responsabilités, présentes et futures, de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés de :

- de définir les différentes notions et conceptions éthiques,
- d'identifier différents types de jugements,
- d'énoncer, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait ainsi que le questionnement éthique qu'il soulève.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B06CPEA Citoyenneté, éthique et société

24 h / 2 C

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
- Qu'est-ce que l'éthique ? Son rapport à la philosophie
- Notions d'acte humain, de morale, de valeurs, de normes, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
- Différentes approches éthiques (vertu, conséquences, devoir, responsabilité, communication)
- Ethique et entreprise : la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Concepts-clés

Citoyenneté / Civilité / Civisme / Valeurs / Normes / Droit / Morale / Ethique / Ethos professionnel / Déontologie / Professionnalisme / Jugement de fait / Jugement de valeur / Jugement de recommandation / Conscience morale / Ethique de la vertu / Ethique conséquentialiste / Ethique du devoir / Ethique de la responsabilité / Ethique de la communication / Autonomie / Hétéronomie / Impartialité / Stakeholders /...

Démarches d'apprentissage

En mode présentiel, le cours

- sera donné de manière magistrale et
- intégrera une démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine.

Dispositifs d'aide à la réussite

En mode présentiel,

- insister sur la présence et la participation au cours,
- communiquer une liste de questions comptant pour 40% des points de l'examen écrit,
- pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque période d'examens (Q1 et Q3) concernée par l'Activité d'Apprentissage.

Sources et références

- Arendt, H., *Considérations morales* (1996), Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque
- Castillo, M., *La citoyenneté en question* (2002). Ed. Ellipses, Coll. Philo
- Droit, R-P., *L'éthique expliquée à tout le monde* (2009), Ed. du Seuil
- Savater, F., *Ethique à l'usage de mon fils* (2001), Ed. du Seuil, Coll. Points
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), *Questions d'éthique contemporaine* (2006), Ed. Stock, Coll. Les essais

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes de cours déposées sur Moodle ConnectED après chaque partie de cours terminée

4. Modalités d'évaluation

Principe

En mode présentiel, l'évaluation

- sera un examen écrit à livre fermé,
- portera sur la matière du cours en visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés certaines capacités parmi celles reprises ci-dessous :
 - décrire différents aspects de la démarche de citoyenneté,
 - définir et expliquer différentes notions et conceptions en lien avec l'éthique,
 - identifier différents types de jugements,
 - développer, à partir d'un texte ou extrait de texte expliqué au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait et/ou le questionnement éthique qu'il soulève en y intégrant les notions et/ou approches éthiques contenues dans le cours,

- indiquer les caractéristiques de la RSE;
- reposera, concrètement, sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 40% de points de l'activité d'apprentissage et
- sera constituée pour les 60% restants des points par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 40%;
- sera organisée en 1ère et 2de session selon les modalités retenues dans cette UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- En cas de certificat médical (CM) lors de la 1ère session (Q1), l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette UE lors de la 2de session (Q3), selon les modalités d'évaluation retenues dans cette UE.
- La remise d'un certificat médical (CM) durant la 1ère session d'examens (Q1) justifie officiellement, et donc administrativement, l'absence de l'étudiant concerné à l'examen; toutefois, le CM ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'examens en cours.
- Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la session d'examens en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant cette même session et dans la mesure des possibilités d'organisation, tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen respectant les modalités d'évaluation retenues dans cette UE.
- En 1ère session (Q1), l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présente se verra attribué la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette UE en 2de session (Q3), selon les modalités d'évaluation retenues dans cette UE.

Exceptions :

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant qui souhaite s'impliquer dans une participation citoyenne à travers un mandat au niveau de l'OEH (présidence, vice-présidence, mandat OEH externe dans le pôle hennuyer, à l'ARES ou dans une organisation représentative des étudiants), au niveau de HELHa-Sport (présidence, vice-présidence), dans un Conseil HE (Conseil pédagogique, Conseil social) et/ou à l'Organe de Gestion, dans le Conseil de Département Economique de la HELHa, pourrait bénéficier, à sa demande, d'un dispositif d'évaluation différent dans cette UE. Pour cela, il lui faudra prendre contact directement avec la Direction pour lui signifier son souhait d'une telle participation citoyenne et prendre connaissance des modalités spécifiques concernant son implication dans son mandat (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet institutionnel**).
- Lors de l'année académique durant laquelle l'UE 206-Ethique (AA Citoyenneté, éthique et société) est inscrite au programme d'études de l'étudiant, celui-ci prendra contact avec l'enseignant pour obtenir les modalités particulières du travail demandé lors de l'année académique en cours (**Contrat de valorisation de la participation étudiante - Volet réflexif**).
- L'ensemble de cette démarche (Unité Citoyenneté-UC) doit être faite pour le 15 octobre. Durant toute la période que dure cette démarche, l'étudiant ne peut s'absenter du cours. Bien que l'UE (ou l'Activité d'Apprentissage) concernée soit organisée au Q1, l'étudiant, dans le cadre de ce dispositif d'exception, sera évalué à l'issue du Q2 et sera renseigné en 1ère session (Q1) avec un "Motif Légitime" (ML).
- En cas d'échec en 1ère session (Q2), l'étudiant bénéficiant du dispositif d'exception UC, après avoir pris connaissance lors de la consultation des copies des consignes spécifiques de l'enseignant, devra en 2de session (Q3) soit fournir un nouveau travail réflexif selon les prescriptions fixées par l'enseignant, soit, toujours selon les consignes de l'enseignant, présenter l'examen écrit sur le cours, selon les modalités retenues dans la fiche ECTS.
- En cas de non-respect de ces modalités (par exemple, l'étudiant qui ne prend pas contact avec l'enseignant lors de la période officielle de consultation des copies du Q2 pour connaître les modalités d'évaluation de 2de session au Q3), la note finale correspondra à un "Pas Présenté" (PP).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).